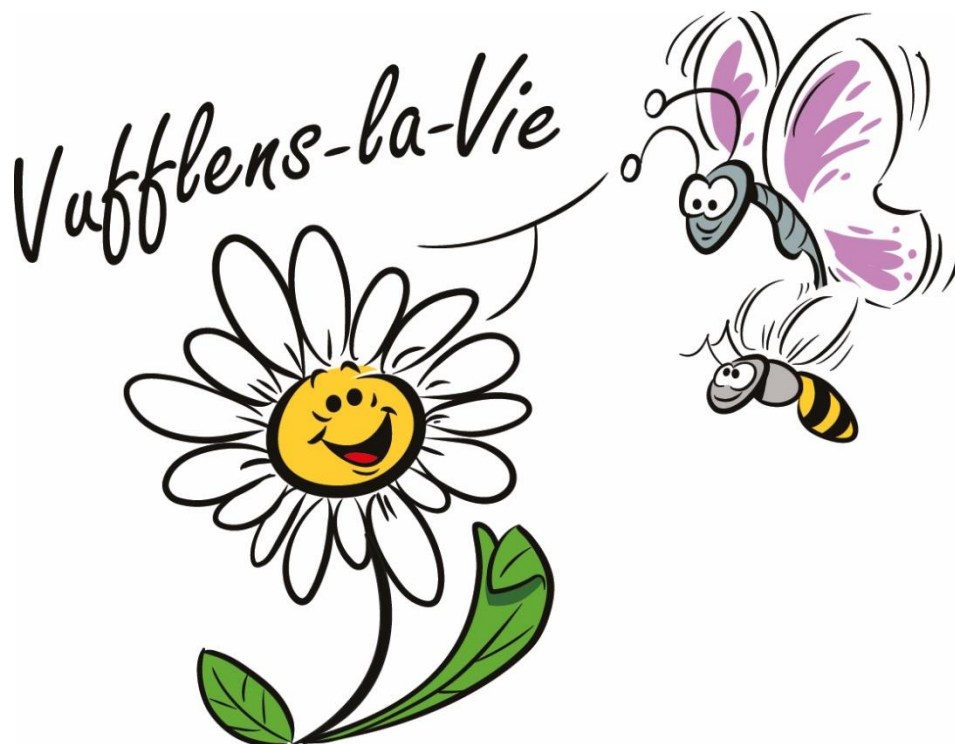
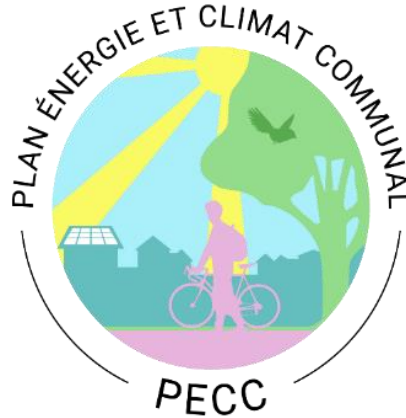


Commune de Vufflens-la-Ville

**CATALOGUE DES SUBVENTIONS OCTROYÉES
DANS LE CADRE DU
« FONDS COMMUNAL POUR ENCOURAGER
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE »**





À la maison, au jardin ou lors de ses déplacements, chacun peut dans son quotidien, contribuer à réduire sa consommation d'énergie, limiter l'impact de ses déplacements ou préserver la biodiversité.

Pour soutenir les démarches individuelles des vufflanaïses et vufflanais en faveur de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et du développement durable, la commune de Vufflens-la-Ville vous propose son catalogue de subventions octroyées dans le cadre du « Fonds communal pour encourager le développement durable ».

N'attendez plus, consulter le catalogue et envoyez vos dossiers !



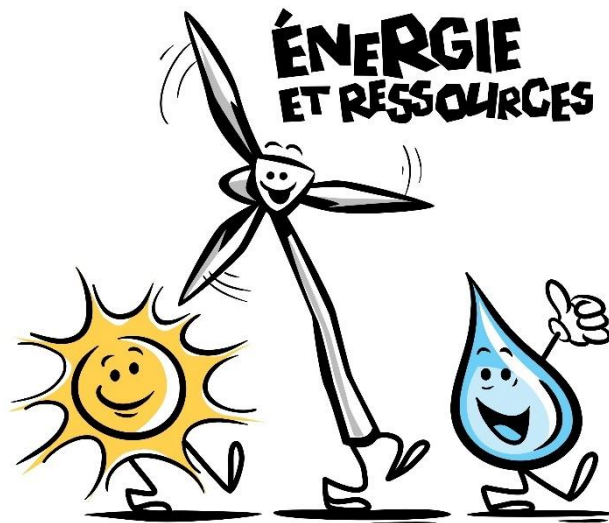
ÉNERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



Capteurs solaires photovoltaïques	20 % de la subvention octroyée par Pronovo (rétribution unique), plafonnée à CHF 2'000.--
Audit énergétique (CECB® Plus)	Habitat individuel (catégorie II) CHF 500.-- Autres CHF 750.--
Remplacement d'un chauffage à énergie fossile par du renouvelable (pompe à chaleur avec photovoltaïque / chauffage à bois)	Forfait de CHF 1'000.-- par installation

Informations utiles sur <https://www.francsenergie.ch>.

Demande de subventions à formuler par écrit au moyen du formulaire de **demande de subvention «Energie renouvelable et efficacité énergétique»** qui est à envoyer avec tous les documents requis au minimum 3 mois avant le début des travaux.



Remplacement d'appareils électroménagers	Ménage : 20 % du prix d'achat (plafonné à CHF 300.-- par objet) Bâtiment collectif (dès 3 logements) ou autre : 20 % du prix d'achat (plafonné à CHF 300.-- par objet, jusqu'à concurrence de CHF 1'000.-- par immeuble)
KIT de vaisselle réutilisable	50 % du prix de la location (plafonné à CHF 200.-- par fête)
Composteur de jardin ou lombricomposteur (composteur de maison)	CHF 50.-- par composteur
Récupérateur extérieur d'eau de pluie pour l'arrosage	50 % du coût des travaux (plafonné à CHF 500.-- par récupérateur)

Informations utiles : <https://www.suisseenergie.ch/menage/>

Demande de subventions à formuler par écrit au moyen du formulaire de **demande de subventions « Energie et ressources »** qui est à envoyer avec tous les documents requis dans les 3 mois suivant l'acquisition ou les travaux.



MOBILITÉ DURABLE



Vélo électrique (neuf ou d'occasion)	CHF 500.-- par vélo neuf CHF 300.-- par vélo d'occasion
Remplacement de batterie pour vélo électrique	CHF 150.-- par batterie
Vélo classique (neuf ou d'occasion)	50 % du prix d'achat plafonné à CHF 300.-- par vélo
Abonnement Mobilis Enfant (6 à 15,99 ans) Jeune (16 à 24,99 ans)	25 % d'un abonnement mensuel, annuel ou Flexi abo valable dans tout le réseau Mobilis, plafonné à CHF 400.-- par an
Abonnement CFF Enfant (6 à 15,99 ans) Jeune (16 à 24,99 ans)	15 % d'un abonnement annuel CFF ou parcours, plafonné à CHF 400.-- par an

Informations utiles : Mobilis Vaud, www.cff.ch.

Demande de subventions à formuler par écrit au moyen du formulaire de **demande de subventions** « **Mobilité durable** » qui est à envoyer avec tous les documents requis dans les 1 mois suivant l'acquisition.



BIODIVERSITÉ



Haies vives*	30 % du coût des travaux (max. CHF 1'000.--)
Plantation de nouveaux arbres ou arbustes*	50 % du coût d'achat par arbre (max CHF 100.-- par arbre et max. 5 arbres par parcelle et par an)

*Valable uniquement pour la plantation d'arbres et arbustes d'essences locales selon liste du Canton de Vaud.

Informations utiles :

Espèces exotiques envahissantes : <https://www.vd.ch/>

Haies d'essences indigènes : <https://www.vd.ch/>

Demande de subventions à formuler par écrit au moyen du formulaire de **demande de subventions « Biodiversité »** qui est à envoyer avec tous les documents requis au minimum 1 mois avant le début des travaux.



Vous souhaitez faire une demande de subvention ?

Voici la marche à suivre :


1. Prenez connaissance des conditions spécifiques de chaque subvention détaillées dans la directive **concernant les subventions octroyées dans le cadre du « Fonds communal pour encourager le développement durable »** à consulter sur le site de la commune www.vufflens-la-ville.ch rubrique « PECC » ou à demander directement à l'Administration communale.
2. Si votre achat ou vos travaux est/sont conforme(s) aux conditions d'octroi, collectez tous les documents et justificatifs requis.
3. Remplissez le formulaire dédié et faites-le nous parvenir dans les délais impartis, avec les annexes demandées.

Vous pouvez retrouver tous les formulaires de demande de subvention sur le site Internet de la commune www.vufflens-la-ville.ch ou les demander directement à l'Administration communale.

Toutes les demandes seront traitées par ordre d'arrivée et en fonction des limites financières du Fonds.

Pour tout renseignement complémentaire :

Administration communale de Vufflens-la-Ville
Rue de la Poste 10
1302 Vufflens-la-Ville

 (+41) 21 701 32 55

 commune@vufflens-la-ville.ch

Horaires d'ouverture :

Mardi :	de 14h00 à 18h00
Mercredi :	de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Vendredi :	de 14h00 à 16h00



**ÉNERGIES RENOUVELABLES
ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**



Commission composée de

Mme Silvia Pequerul, habitante de Vufflens-la-Ville
Mme Johanna Schoop, habitante de Vufflens-la-Ville
M. Samuel Berthoud, Conseiller communal
M. Vu Tran, Conseiller communal
Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale
M. Olivier Duperrut, Syndic

Illustrations réalisées par

Atelier Graphique
Romain Mange

**MOBILITÉ
DURABLE**



BIODIVERSITÉ

